



Rapport annuel

Centre de services scolaire
Marie-Victorin

2024-2025



Acronymes

AEP	Attestation d'études professionnelles
CA	Conseil d'administration
CFP	Centre de formation professionnelle
CERÉ	Comité d'engagement pour la réussite des élèves
CST	Culture, société et technique
CSS	Centre de services scolaire
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DIS	Développement des infrastructures scolaires
EHDA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FGA	Formation générale des adultes
FGJ	Formation générale des jeunes
FP	Formation professionnelle
IMSE	Indice de défavorisation socio-économique
MEQ	Ministère de l'Éducation
PEVR	Plan d'engagement vers la réussite
PI	Plan d'intervention
PPP	Projet pédagogique particulier
QSVE-BE	Questionnaires sur la sécurité, la violence à l'école et le bien-être des élèves
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RARC	Responsable de l'application des règles contractuelles
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SOTS	Service de l'organisation et du transport scolaire
SRÉ	Service des ressources éducatives
SRF	Service des ressources financières
SRH	Service des ressources humaines
SRM	Service des ressources matérielles
SSGACC	Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
STI	Service des technologies de l'information

COORDINATION ET RÉDACTION

Centre de services scolaire Marie-Victorin

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Centre de services scolaire Marie-Victorin
13, rue Saint-Laurent Est
Longueuil (Québec) J4H 4B7
450 670-0730 • info@cssmv.gouv.qc.ca

31 décembre 2025

Table des matières

4 INTRODUCTION

- 5 Mot de la directrice générale et de la présidente du conseil d'administration

6 PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

- 7 Le CSS Marie-Victorin en bref
- 10 Fait saillants
- 15 Services éducatifs et autres services

17 GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

- 18 Conseil d'administration
- 20 Autres comités de gouvernance
- 23 Code d'éthique et de déontologie
- 23 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

24 RÉSULTATS

- 25 Plan d'engagement vers la réussite
- 37 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation
- 38 Lutte contre l'intimidation et la violence
- 39 Procédure d'examen des plaintes

40 UTILISATION DES RESSOURCES

- 41 Répartition des revenus du centre de services scolaire
- 42 Ressources financières
- 42 Gestion et contrôle des effectifs
- 43 Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus
- 43 Ressources matérielles et informationnelles

44 ANNEXE DU RAPPORT ANNUEL

- 45 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

The background image is a blue-tinted photograph of a modern interior space. It features a curved wall with a grid pattern and some faint, abstract line drawings. A person is running on a wide staircase in the foreground, creating a sense of motion. The ceiling has recessed lighting strips. There are some decorative elements: a dotted line in the top left corner, a small circle in the top center, and another small circle in the bottom right corner.

Introduction



Mot de la directrice générale et de la présidente du conseil d'administration

L'année scolaire 2024-2025 a été marquée par une mobilisation collective inspirante, portée par les valeurs qui nous guident : **la collaboration, le courage, l'engagement, l'innovation et la cohérence.**

Cette deuxième année de mise en œuvre de notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR) nous a permis de consolider nos actions et de renforcer notre vision commune : celle d'un milieu où nos élèves, guidés par des modèles inspirants, s'engagent dans le développement de leur plein potentiel dans un environnement accueillant, stimulant et inclusif. Le PEVR n'est pas qu'un plan : c'est un levier pour mobiliser toutes les forces vives autour de la réussite éducative.

Dans nos établissements, cette dynamique s'est traduite par l'implication remarquable de notre personnel, dont l'humanité et le professionnalisme sont au cœur de notre mission. Leur travail, soutenu par les familles et notre communauté, a permis de concrétiser de nombreux projets porteurs, enrichissant ainsi les milieux d'apprentissage et contribuant à mettre en place des conditions favorables à la réussite.

Parmi les réalisations marquantes de l'année, la livraison de nouveaux espaces scolaires et l'ouverture de nouvelles écoles témoignent de notre capacité à répondre aux besoins croissants de notre population.

Nous avons également poursuivi le déploiement de pratiques pédagogiques et d'interventions efficaces. Des enseignantes et des enseignants, des professionnelles et des professionnels et des membres du personnel de soutien se sont réunis tout au long de l'année pour échanger, s'entraider et bonifier leurs approches. Ces moments de collaboration ont permis de renforcer les stratégies qui soutiennent la réussite scolaire.

Le bien-être des élèves est demeuré au cœur de nos préoccupations. La révision de notre politique de lutte contre l'intimidation et la violence, accompagnée de consultations dans nos établissements, reflète notre volonté de bâtir des milieux bienveillants, où chaque jeune peut se sentir en sécurité, respecté et soutenu.

Enfin, notre engagement envers le développement durable s'est concrétisé par l'implantation d'îlots de tri dans plusieurs de nos établissements. Cette initiative, étendue à l'ensemble du réseau dès l'automne 2025, vise à sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement et à les outiller pour devenir des citoyennes et des citoyens responsables.

Ce rapport annuel est le reflet de la richesse et de la diversité des initiatives portées par notre grande communauté éducative. Il met en lumière les efforts concertés de tous ceux et celles qui, chaque jour, contribuent à bâtir un avenir prometteur pour nos élèves, jeunes et adultes.

Merci à chacune et chacun pour votre précieuse contribution. Bonne lecture !



Gaëlle Absolonne
directrice générale



Geneviève Lamoureux
présidente du conseil
d'administration



Présentation du centre de services scolaire

>>>>>>

Le CSS Marie-Victorin en bref

EN UN CLIN D'ŒIL

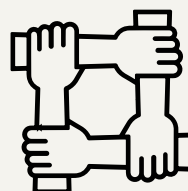


48 214
élèves

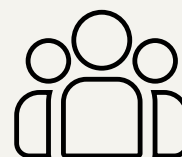


77
établissements
scolaires

Au secteur jeune, **64,7 %**
des élèves sont issus de l'immigration,
et **40 %** n'ont pas le français comme
langue maternelle.



55
services de garde en
milieu scolaire fréquentés
par **13 140** élèves



5 583
membres du
personnel régulier



Un acteur économique
de premier ordre, avec près de
128,4 M\$ en immobilisations

NOMBRE D'ÉLÈVES



Programme, niveau ou ordre d'enseignement	2023-2024	2024-2025
— Passe-Partout	197	175
— Préscolaire	4 375	4 411
— Primaire*	21 700	22 418
— Secondaire	14 391	14 847
— Formation professionnelle	3 361	3 588
— Éducation des adultes	2 779	2 775
Nombre total d'élèves¹	46 803	48 214

* Ces données tiennent compte des élèves qui reçoivent l'enseignement à la maison.
Source : ⁽¹⁾ selon le nombre d'élèves déclarés au bilan 4 de 2024-2025 pour tous les secteurs (FGJ, FGA, FP)

COMMUNAUTÉS CULTURELLES



Au secteur jeune :

- Élèves issus de l'immigration (1^{re} et 2^e génération) : **64,7 %**
- Enfants nés à l'extérieur du Canada (1^{re} génération) : **29,5 %**
- Enfants nés au Canada, mais dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada (2^e génération) : **35,2 %**
- Élèves allophones (dont la langue maternelle est autre que le français) : **40 %**

Source : Tableau Power BI — Portrait au 30 septembre 2024 (primaire et secondaire)

MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE



Pourcentage d'élèves provenant d'un milieu où l'indice de défavorisation socioéconomique (IMSE) est élevé* :

- Primaire : **37 %**
- Secondaire : **49,7 %**

* Selon l'IMSE 2024-2025 – Indices 8, 9 et 10 uniquement
Source : Lumix

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)



Proportion d'élèves ayant un code de difficulté reconnu par le ministère de l'Éducation (MEQ) :

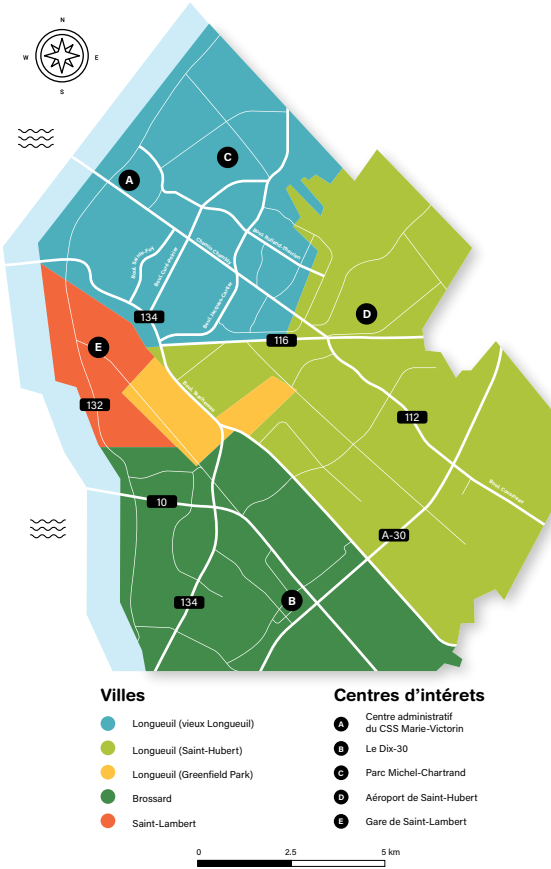
- Préscolaire 4-5 ans et primaire* : **6,5 %**
- Secondaire : **6,5 %**

* Pour le préscolaire, les élèves au programme Passe-Partout ne sont pas considérés.
Source : selon le nombre d'élèves déclarés comme EHDA au bilan 4 de 2024-2025 en FGJ

VILLES DESSERVIES



Le CSS Marie-Victorin dessert la population scolaire des villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil (arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil).



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



- Écoles préscolaires et primaires : **57**
- Écoles secondaires : **10***
- Écoles et points de service spécialisés : **5****
- Centres de formation professionnelle : **3**
- Centres d'éducation des adultes : **2**



**Total
d'établissements
scolaires : 77**

* Incluant l'école Le Bac

** Deux écoles primaires, une école secondaire et deux écoles combinées primaire/secondaire

SERVICES DE GARDE



- Services de garde en milieu scolaire : **55***
- Total d'élèves en fréquentation régulière en service de garde : **13 140**
 - 1 jour/sem. : **148**
 - 2 jours/sem. : **177**
 - 3-5 jours/sem. : **12 815**

* Le service de garde de l'école internationale de Greenfield Park n'est pas géré par le CSS Marie-Victorin.
Source : Tableau Power BI — Portrait au 30 septembre 2024 (primaire)

TRANSPORT SCOLAIRE



- Élèves transportés : **18 952***
- Parcours : **1 278**
- Véhicules en service :
 - Autobus : **149**
 - Berlines : **166**

* Élèves de niveaux préscolaire, primaire et secondaire, incluant les établissements privés spécialisés ainsi que les autres centres de services et commissions scolaires. De ce nombre, 6 132 élèves bénéficient du service de transport collectif du RTL.
Source : Géobus, novembre 2024

UN ACTEUR ÉCONOMIQUE IMPORTANT



En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a investi près de **840 M\$** dans la région, soulignant son rôle clé comme acteur économique :

- Plus de **597,7 M\$** ont été consacrés à la rémunération du personnel, contribuant à l'économie locale.
- Près de **76,2 M\$** ont été investis dans des services, honoraires et contrats.
- Plus de **35,5 M\$** ont servi à l'achat de fournitures et de matériel.
- Plus de **2,1 M\$** ont couvert d'autres charges de fonctionnement.
- Enfin, près de **128,4 M\$** ont été engagés dans des immobilisations, dont :
 - **108,6 M\$** pour des projets de construction et l'acquisition de nouvelles écoles et bâtiments pour nos élèves;
 - **11,4 M\$** pour réaménager les cours d'école et améliorer les terrains;
 - **8,4 M\$** pour le mobilier, les livres et les équipements.

Source : États financiers au 30 juin 2025.

EMPLOYÉS RÉGULIERS



- Personnel
 - enseignant (régulier) : **2 792**
 - de soutien administratif et technique : **1 203**
 - des services de garde : **720**
 - professionnel : **404**
 - de gestion (cadre et hors-cadre) : **240**
 - de soutien manuel : **224**



**Total des membres
du personnel
régulier : 5 583**

Nombre d'employés réguliers en date du 30 novembre 2020 (incluant les postes à temps plein ou partiel).

Fait saillants

Les faits saillants qui ont marqué l'année 2024-2025 au CSS Marie-Victorin illustrent un engagement à offrir des milieux d'apprentissage accueillants, stimulants et inclusifs, tout en soutenant la réussite et le bien-être des élèves et du personnel. De la mise en place d'initiatives innovantes à la réalisation de projets inspirants, chaque initiative reflète la volonté d'aller toujours plus loin pour répondre aux besoins de notre communauté éducative.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Les élèves des secteurs jeune et adulte évoluent quotidiennement dans les milieux scolaires. Le bien-être relève d'une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel scolaire, la famille, la communauté ainsi que les instances aux différents paliers du système éducatif et politique.

C'est en ce sens que la politique de lutte contre l'intimidation et la violence du CSS Marie-Victorin a été revue en profondeur et de façon concertée. L'équipe du Climat scolaire positif, de la prévention de la violence et de l'intimidation, composée de conseillers pédagogiques et d'un gestionnaire du Service des ressources éducatives (SRÉ), s'est penchée sur la révision de la politique avec un regard actuel et orienté vers la prévention et l'éducation. Plusieurs instances du milieu scolaire ont été consultées dans le cadre de cette démarche, notamment des directions d'établissement, des représentants et représentants syndicaux, le secrétariat général, des comités de parents ainsi que le conseil d'administration. Son déploiement est axé vers les mesures de prévention, d'intervention et de suivi des événements de violence et d'intimidation.

Depuis le 25 février 2025, la politique de lutte contre la violence et l'intimidation précise les rôles et responsabilités des divers acteurs du milieu scolaire et propose des actions concrètes et préventives, telles que des activités de développement des compétences socioémotionnelles et l'enseignement de stratégies de résolution de conflits. Elle s'inscrit dans un engagement ferme à soutenir les milieux afin de favoriser un environnement scolaire sécuritaire et bienveillant. Tous les établissements du CSS Marie-Victorin sont déjà engagés dans cette démarche de prévention et continuent de travailler dans cette voie. Les équipes ont à cœur le bien-

être des élèves et sont déterminées à poursuivre leur mission de former des citoyennes et citoyens responsables, en harmonie avec les valeurs démocratiques de notre société.

SONDAGE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

Depuis le printemps 2024, toutes les écoles primaires et secondaires du CSS Marie-Victorin utilisent les Questionnaires sur la sécurité, la violence à l'école et le bien-être des élèves (QSVE-BE). Adaptés à l'âge des personnes répondantes, ces questionnaires ont été remplis par les élèves et le personnel scolaire.

En 2024-2025, chaque direction d'établissement participante a reçu un rapport détaillé lui permettant de dresser un portrait de la perception des élèves concernant le climat scolaire : sentiments de justice, d'engagement et de bien-être, relations interpersonnelles, etc. Grâce à l'analyse de leurs données, de nombreuses écoles ont déjà constaté l'impact positif de leurs actions sur le sentiment de sécurité et de bien-être des élèves. Le rapport a également mis en lumière les comportements d'agression subis ou observés par les élèves et le personnel, les lieux à risque, les pratiques éducatives du personnel et leurs besoins en formation. L'analyse des résultats a permis une compréhension approfondie de chaque milieu afin de mettre en place des mesures visant à prévenir la violence et l'intimidation, tout en soutenant la socialisation des élèves.

Les comités d'école, accompagnés de psychoéducatrices et psychoéducateurs ainsi que de conseillers et conseillers pédagogiques, ont ensuite amorcé une réflexion pour cibler les priorités et planifier les actions à déployer dès la rentrée 2025-2026 pour accroître le sentiment de sécurité et le bien-être des élèves.

BONIFICATION DE L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

En 2024-2025, près de 900 enseignantes et enseignants ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour faciliter leur intégration à la profession. C'est par le biais de séminaires d'accueil ou grâce au soutien d'une mentore, d'un mentor, d'une enseignante ou d'un enseignant guide, d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique que cette insertion professionnelle a été possible. Cette démarche a permis de renforcer leur sentiment de compétence et d'appartenance dès les premiers mois en poste. De plus, de nouveaux programmes d'insertion professionnelle ont été mis en place pour le personnel de soutien et professionnel, permettant d'accompagner 130 membres du personnel supplémentaires. Ces initiatives témoignent de l'engagement du CSS Marie-Victorin envers la réussite et le bien-être de l'ensemble de son personnel. En valorisant l'accueil et l'intégration de ses nouvelles et nouveaux employés, l'organisation se positionne comme un employeur de choix, soucieux de créer un environnement de travail stimulant, reconnaissant et inclusif.

PRATIQUES EFFICACES

Au cours de l'année, plus de 80 enseignantes et enseignants du secondaire se sont réunis régulièrement en petits groupes selon les matières qu'ils enseignent. Ces rencontres ont eu lieu en français, en langues secondes, en culture et citoyenneté québécoise (CCQ), en éducation physique, en mathématiques, en sciences, en univers social et en accompagnement en stage. Ces rencontres



Ces moments de développement professionnel ont permis aux enseignantes et aux enseignants de collaborer et de partager leurs expériences.

s'inscrivent dans le cadre du Plan de déploiement de pratiques d'enseignement et d'intervention efficaces, élaboré avec le soutien de chercheuses et chercheurs, de professionnelles et professionnels du SRÉ ainsi que de membres du personnel enseignant du CSS Marie-Victorin.

Ces moments de développement professionnel ont permis aux enseignantes et aux enseignants de collaborer et de partager leurs expériences. Les accompagnements ont aussi permis de revoir sous un nouvel angle certaines approches pédagogiques et d'ajuster les pratiques. Ces enseignantes et ces enseignants ont notamment approfondi des stratégies reconnues pour leur efficacité, telles que la rétroaction constructive et l'enseignement explicite, dans le but de mieux soutenir la réussite des élèves.

Par ailleurs, pour faire connaître et rappeler certaines notions essentielles du plan, des affiches ont été installées dans les établissements scolaires. Elles présentent de façon simple et attrayante des éléments clés du projet.

OLYMPIADES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette année, quinze élèves provenant des trois centres de formation professionnelle (CFP) du CSS Marie-Victorin — le CFP Pierre-Dupuy, le CFP Charlotte-Tassé et l'École hôtelière de la Montérégie — ont participé à la finale québécoise des Olympiades des métiers. Leur performance a été exceptionnelle ! Ils ont récolté sept médailles, dont deux d'or, et trois médaillons d'excellence dans douze disciplines. Trois élèves ont ensuite été sélectionnés pour compétitionner aux Olympiades canadiennes, à Régina, où ils ont remporté l'or en coiffure et l'argent en cuisine. Une réussite éclatante, tant pour les élèves que pour les enseignantes et les enseignants ainsi que les entraîneuses et les entraîneurs qui les ont accompagnés !

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Le comité Persévérance 360 regroupe des membres issus des différents secteurs de formation. Son mandat est d'identifier les besoins des élèves et des établissements du CSS Marie-Victorin afin de prioriser des actions en matière de persévérance et de raccrochage scolaire.

Ce comité a permis d'initier ou de soutenir plusieurs initiatives, dont celles-ci :

- Le projet Alternative à la classe de l'école secondaire André-Laurendeau offre un service personnalisé aux élèves ayant des besoins plus soutenus. L'objectif est d'implanter un service de soutien comportemental et académique alternatif, en collaboration avec les ressources internes et communautaires, dans le but de favoriser la persévérance scolaire et de réduire les exclusions. Ce projet propose un espace d'interventions, d'apaisement et de réflexion. L'équipe qui y travaille est composée de membres du personnel de l'école et de partenaires externes. Il a permis de diminuer de façon significative le taux de suspension : le nombre de suspensions consignées en janvier 2024 était de 496, comparativement à 301 en janvier 2025.
- La classe Équinoxe de l'école secondaire Antoine-Brossard offre un service plus soutenu qu'une classe habituelle et est offerte aux élèves présentant des enjeux psychosociaux (anxiété, consommation, décrochage scolaire, situation familiale complexe). Ces derniers ont accès à un local aménagé de manière apaisante, où des intervenantes et intervenants et différentes ressources offrent des outils et stratégies pour surmonter leurs difficultés d'adaptation et améliorer leur sentiment de bien-être et leur fréquentation scolaire. Les résultats sont probants : une des élèves de la classe Équinoxe comptait 525 périodes d'absences en 2023-2024, comparativement à 373 en 2024-2025.

- Le programme préDEP + est un projet pédagogique particulier (PPP) qui permet aux élèves inscrits de compléter leurs matières de base afin d'obtenir les préalables nécessaires pour s'inscrire dans un programme de diplôme d'études professionnelles (DEP). Il favorise également l'exploration des métiers spécialisés par le biais de stages en entreprise et de formations dans les CFP. Ce projet offre l'occasion aux élèves de faire une incursion en FP. En plus de compléter leurs matières scolaires, les élèves ont réalisé cinq compétences dans les trois CFP du CSS Marie-Victorin. Ce projet leur a non seulement permis d'acquérir des compétences dans différents domaines, mais aussi d'accroître leur motivation et leur persévérance.

ORGANISATION DES SERVICES PROFESSIONNELS PAR QUARTIER

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a complété la transition de six à treize quartiers scolaires. Un quartier scolaire regroupe plusieurs écoles primaires, déterminées en fonction de critères comme le nombre d'élèves, l'IMSE, la proximité géographique et la stabilité des regroupements. Grâce à cette réorganisation, toutes les écoles primaires bénéficient désormais d'un accès équitable à une équipe professionnelle dédiée à leur quartier. Chaque équipe, composée de spécialistes en orthopédagogie, psychologie, psychoéducation, orthophonie et ergothérapie, travaille en étroite collaboration avec les directions d'écoles. Cette approche favorise une réponse rapide et adaptée aux besoins des élèves, dans un cadre inclusif. Ce nouveau modèle a permis d'améliorer la coordination des services et de renforcer le soutien offert aux élèves, contribuant ainsi à leur réussite éducative.



Grâce à cette réorganisation, toutes les écoles primaires bénéficient désormais d'un accès équitable à une équipe professionnelle dédiée à leur quartier.



RÉPONDRE À LA CROISSANCE PAR L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES ET LIVRAISON DE NOUVELLES ÉCOLES

Afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves au primaire, des espaces supplémentaires ont été aménagés dans six écoles primaires, permettant d'accueillir un total de 1856 élèves. Ces travaux ont contribué à optimiser les infrastructures existantes et à offrir des environnements propices à l'apprentissage.

Au cours de l'année, les élèves et le personnel des écoles Claude-Lafortune, Rabeau et Paul-Chagnon ont intégré leur nouvel agrandissement. Par ailleurs, les communautés des écoles du Parc-des-Glaïeuls, Mille-Sports et des Petits-Explorateurs ont pris place dans de nouveaux bâtiments. Une nouvelle école de quartier a également été aménagée sur la rue Gervais.

La réussite de ces projets repose sur la collaboration étroite entre les équipes-écoles et les services concernés. Grâce à leur flexibilité et leur efficacité, la transition a pu se dérouler de manière harmonieuse. Ces aménagements contribuent directement à améliorer l'accessibilité aux services éducatifs sur notre territoire. Ils témoignent d'un engagement concret envers la réussite scolaire et le bien-être des élèves.



Un engagement concret envers la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

IMPLANTATION D'ÎLOTS DE TRI — UN GRAND PAS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CSS Marie-Victorin s'est démarqué comme un modèle à suivre grâce à son engagement en faveur du développement durable. L'implantation des îlots de tri en est un exemple concret: à l'automne 2024, neuf établissements en ont été dotés.

Ces stations de tri rassemblent en un seul endroit les quatre types de collecte — matières organiques, recyclage, contenants consignés et déchets ultimes —, ce qui permet de réduire considérablement les erreurs de tri.



En une seule année scolaire, ces îlots ont permis de détourner environ 171 000 litres de matières organiques des sites d'enfouissement. Si elles se retrouvent dans ces sites avec les autres déchets, les matières organiques, en se décomposant, émettent d'importantes quantités de méthane, un gaz de 85 à 95 % plus néfaste que le dioxyde de carbone (CO₂). Sa collecte est donc essentielle. De plus, en tenant compte des améliorations apportées au tri des matières recyclables et consignées, plus de 60 % des déchets ultimes sont désormais redirigés vers des centres de biométhanisation ou de recyclage.

En 2025-2026, ces îlots de tri seront déployés dans l'ensemble de nos établissements et services. C'est une avancée significative pour la protection de nos ressources — et surtout, pour l'avenir de nos élèves.



DES DONNÉES POUR TOUS

Dans une volonté de soutenir la réussite scolaire, un tableau de bord interactif intitulé *Portrait de classe* a été mis en place et rendu accessible à l'ensemble du personnel scolaire, incluant les enseignantes et enseignants, les directions d'établissement, les conseillères et conseillers pédagogiques ainsi que les services du centre administratif. Cet outil permet de visualiser rapidement des données clés par élève, par matière et par étape, facilitant ainsi l'identification des facteurs de vulnérabilité et l'ajustement des interventions pédagogiques.

Dès sa première année de déploiement, plus de 2100 membres du personnel s'en sont servi, générant près de 14 000 consultations. Ce fort taux d'adoption témoigne de la pertinence de l'outil et de son utilité concrète sur le terrain. Grâce à une lecture simplifiée et centralisée des données, *Portrait de classe* contribue à des prises de décision plus éclairées et à des interventions plus ciblées, tant au primaire qu'au secondaire. Il s'agit d'un levier important pour favoriser l'équité et la réussite scolaire.

MISE EN PLACE D'UN CENTRE OPÉRATIONNEL DE CYBERSÉCURITÉ

Face à la montée des menaces numériques, le CSS Marie-Victorin a mis en place un centre opérationnel de cybersécurité dédié à la surveillance du réseau et à la gestion des incidents en sécurité de l'information. Cette initiative permet de mieux protéger les environnements technologiques utilisés par les élèves, le personnel et les partenaires.

Chaque mois, l'équipe spécialisée traite plus de 500 incidents, incluant des tentatives de cyberattaques, du hameçonnage ainsi que des comportements numériques inappropriés, comme le harcèlement en ligne ou l'installation de logiciels frauduleux. Grâce à cette structure, plus de 50 % des cas sont résolus de manière autonome, sans intervention externe.

Ce dispositif permet désormais à l'organisation de détecter rapidement les vulnérabilités, de neutraliser les menaces en temps réel et d'assurer un cadre numérique plus sécuritaire pour toutes et tous.

Les retombées sont concrètes : une meilleure réactivité, une réduction des risques et une sensibilisation accrue à la sécurité informatique.

Services éducatifs et autres services

Le CSS Marie-Victorin propose une offre de services éducatifs pour répondre aux besoins des élèves. Cette offre s'articule autour de plusieurs volets complémentaires — la formation générale des jeunes (FGJ), la formation générale des adultes (FGA), la formation professionnelle (FP) et le service aux entreprises — et vise à favoriser la réussite, l'intégration sociale et professionnelle ainsi que le développement des compétences.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Préscolaire et primaire

- Programme d'éducation préscolaire
 - Maternelle 4 ans, classe spécialisée
 - Maternelle 5 ans
 - Programme Passe-Partout
- Programme d'enseignement régulier
- Projets pédagogiques particuliers

Secondaire

- Programme d'enseignement régulier
- Parcours de formation axée sur l'emploi
- Projets pédagogiques particuliers
- Programmes destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle:
 - Compétences axées sur la participation sociale (CAPS)
 - Démarche éducative favorisant l'intégration sociale (DÉFIS)





FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

La FGA est offerte aux personnes âgées de 16 ans ou plus.

- Différents services sont disponibles :
 - Alphabétisation
 - Présecondaire et secondaire
 - Francisation
 - Cours visant l'intégration au marché du travail ou l'intégration sociale
 - Formation à distance (FADA)
 - Passation du Test d'équivalence de niveau secondaire (TENS) et du Test de développement général (TDG)

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les programmes d'études en FP mènent à un DEP, à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) délivrés par le ministère de l'Éducation. Nos trois centres de FP — l'École hôtelière de la Montérégie, le CFP Pierre-Dupuy et le CFP Charlotte-Tassé — offrent plus de 30 programmes.

Le CSS offre également les services suivants :

- Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) : service destiné aux adultes afin de les soutenir dans leur développement (intégration en emploi, retour aux études, bilan des acquis, etc.)
- Service de Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) : service permettant aux adultes d'obtenir une reconnaissance officielle (bulletin, diplôme, etc.) de leurs acquis scolaires et extrascolaires

NOVA FORMATION SERVICE AUX ENTREPRISES

NOVA Formation, le service aux entreprises du CSS Marie-Victorin, offre des services de formation et d'accompagnement pour les entreprises ainsi que des programmes de formation destinés aux individus répondant aux besoins actuels du marché du travail.

Entreprises

- Formations sur mesure en entreprise dans 12 secteurs d'activité
- Accompagnement pour les entrepreneures et entrepreneurs
- Francisation en entreprise
- RAC en entreprise

Individus

- Programmes de formation
 - Attestations d'études professionnelles
 - Formations sur mesure
 - Formations à 5 \$ de l'heure
- Formations en ligne ou en présentiel



Gouvernance du centre de services scolaire

>>>>>

Conseil d'administration (CA)

MEMBRES DU CA

Membres parents	Poste occupé
STÉPHANE SIMARD	Représentant du district A
NICOLA GRENON	Représentant du district B
GENEVIÈVE LAMOUREUX	Représentante du district C
NICOLAS BROSEAU	Représentant du district D
NATHANIEL LIBERGE	Représentant du district E
Membres du personnel	Poste occupé
VINCENT BAROUH	Représentant du personnel d'encadrement
MARIE TRIGO	Représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote
DIANE RODRIGUE	Représentante du personnel enseignant
SOPHIE GAGNON	Représentante du personnel de soutien
CATHERINE LABBÉ	Représentante du personnel professionnel autre qu'enseignant
BENOIT PILON	Représentant des directions d'établissement d'enseignement
Membres de la communauté	Poste occupé
MARTHE ELISE KIJOM NGOM	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, éthique, gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
GUILLAUME DUPONT CROTEAU	Personne âgée de 18 à 35 ans
PIER-OLIVIER LACOURSIÈRE	Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
BRUNO MARCOUX	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
MARIE KOFFI	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

CALENDRIER DES SÉANCES TENUES

Date	Type de séance
27 AOÛT 2024	Ordinaire
8 OCTOBRE 2024	Ordinaire
19 NOVEMBRE 2024	Ordinaire
14 JANVIER 2025	Ordinaire
25 FÉVRIER 2025	Ordinaire
18 MARS 2025	Extraordinaire
15 AVRIL 2025	Ordinaire
30 AVRIL 2025	Extraordinaire
7 MAI 2025	Extraordinaire
27 MAI 2025	Ordinaire
11 JUIN 2025	Extraordinaire
25 JUIN 2025	Ordinaire

DÉCISIONS DU CA

— Adoption

- de l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour le transport en commun 2024-2025;
- des calendriers scolaires 2025-2026;
- de redécoupages;
- du projet de répartition des services éducatifs 2025-2026 dans les écoles primaires, secondaires et spécialisées;
- de la Politique de lutte contre l'intimidation et la violence;
- du Code d'éthique;
- de la Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail;
- de la refonte du Règlement établissant les règles de fonctionnement du CA;
- de la Politique de sécurité de l'information;
- d'un nouveau nom d'école: École des Étincelles;
- des plans d'effectifs du personnel-cadre et de direction 2025-2026;
- du budget initial du CSS Marie-Victorin et des établissements 2024-2025;
- de l'annexe sur les critères d'admission aux projets pédagogiques particuliers;
- du troisième plan annuel (2025-2026) de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle pour le cycle triennal (2023-2026).

— Désignation

- d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) et d'un RARC substitut;
- d'un responsable du traitement des plaintes par intérim.

— Abrogation massive des politiques et règlements désuets

— Établissement du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSS Marie-Victorin 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 et liste des écoles et des centres

— Établissement d'une nouvelle école: École de la Rue-Bourassa

— Reddition de comptes en gestion contractuelle 2024-2025 et adoption de la déclaration du dirigeant

— Octroi de plusieurs contrats dans le cadre de l'initiative Faire face à la croissance (location de modulaires, nouvelles constructions ou agrandissements, etc.)



Autres comités de gouvernance

LISTE DES COMITÉS DU CA ET DE LEURS MEMBRES

Nom du comité	Liste des membres
COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	• Nicola Grenon, président, membre du CA • Benoit Pilon, vice-président, membre du CA • Marthe Elise Kijom Ngom, membre du CA • Nathaniel Liberge, membre du CA et président du CA • Vincent Barouh, membre du CA • Marie Trigo, représentante au CA (sans droit de vote) • Gaëlle Absolonne, directrice générale • Hugo Clermont, directeur général adjoint • Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général des affaires corporatives et des communications (SSGACC)
COMITÉ DE VÉRIFICATION DES RESSOURCES MATÉRIELLES	• Bruno Marcoux, membre du CA • Diane Rodrigue, membre du CA • Guillaume Dupont Croteau, membre du CA • Marie Koffi, membre du CA • Nicolas Brosseau, membre du CA • Gaëlle Absolonne, directrice générale • Marc-André Petit, directeur général adjoint • Jean-François Beaulieu, directeur du Service des ressources financières (SRF) • Philippe Roy, directeur du Service des ressources matérielles (SRM) • Éric Lafrance, directeur du Développement des infrastructures scolaire (DIS)
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	• Geneviève Lamoureux, membre du CA • Pier-Olivier Lacoursière, vice-président, membre du CA • Stéphane Simard, membre du CA • Gaëlle Absolonne, directrice générale • Marjorie Noël, directrice générale adjointe • Marie-France Meunier, directrice du Service des ressources humaines (SRH)



LISTE DES COMITÉS DU CSS MARIE-VICTORIN ET DE LEURS MEMBRES

Nom du comité	Liste des membres		
COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION	Gaëlle Absolonne, directrice générale	Brigitte Gascon	Julie Racine
	Hugo Clermont, directeur général adjoint	Brigitte Moreau	Julie Ruel
	Marc-André Petit, directeur général adjoint	Bruno St-Jean	Karina Bélisle
	Marjorie Noël, directrice générale adjointe	Carole Lavoie	Karine Fournier
	Sophie Dubé, directrice générale adjointe	Caroline Charest	Karine Vermette
	Christian Hinse, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire (SOTS)	Caroline Raphaël	Katia Poulin
	Eric Lafrance, directeur du DIS	Chantal Fortin	Kim Blundell
	Gilles Lochet, directeur du Service des technologies de l'information (STI)	Chantal Thibault	Laurence B.-Pinsonneault
	Jean-François Beaulieu, directeur du SRF	Christine Chabot	Laurent Samson
	Josée Lepitre, directrice du Service de la formation professionnelle, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes – Service aux entreprises (SFPÉA-SAE)	Darrin Bould	Manon Bélanger
	Julie Brunelle, directrice du SSGACC	Dominique Brossard	Marc-André Patenaude
	Marie Trigo, directrice du SRÉ	Dominique Migner	Marie-Chantal Petitpas
	Marie-France Meunier, directrice du SRH	Émilie Bruneau	Marie-France Labelle
	Philippe Roy, directeur du SRM	Éric Chevalier	Martine Cloutier
	Directions d'établissement :	Francis Morvan	Maude Parisella
	Alexandre Dumont	François Hudon	Maxim Bonin
	Annie Tétrault	François Martin	Mélanie Côté
	Anouk Larocque	Frédéric Fortin	Mélanie Lacourse
	Benoît Miousse	Geneviève Allie	Nadia Caron
	Benoît Pilon	Geneviève Blondin	Nathalie Quintin
		Geneviève Tardif	Nathalie Trano
		Isabelle Caron	Philippe Paquin-Goulet
		Isabelle Dupré	Sandra Beauchamp
		Isabelle Fortin	Sandra Monette-Roy
		Isabelle Legault-Cusson	Serge Caron
		Isabelle Pétrin	Sophie Desgroseilliers
		Isabelle Ross	Sophie Lessard
		Jean Rivière	Steeve Le Blanc
		Johanne Dubé	Sylvain Chevarie
		Josée Duhamel	Sylvain Lebel
		Josée Lalumière	Sylvain Masson
		Julie Boily	Véronique Lavoie
		Julie Deslippe	Vincent Scallon
		Julie Grothé	
COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDA	Alejandra Perez Pichardo	Julie Ross	
	Anta-Caroline Dion	Karine Patriarca	
	Chantal Belisle	Ketsia Desormeaux	
	Chantal Boutet	Khalida Moughari	
	Diana Terreros	Lucie Gougeon	
	Dinah Jaime	Luis Alejandro Toro	
	Esther Aumont-Duchesne	Marie Trigo	
	Francis Morvan	Marie-Claude Michaud	
	Gerson Rodriguez	Nicolas Brosseau	
	Ginette Pariseault	Sarah Noiseux	
	Guylaine Lehouillier	Sophia Kaméni	
	Johanne Daudier	Sophie Dubé	
	Josée Laperrière	Tina Chartrand	
	Josué Arturo Gutierrez Garcia	Winifred Thomas	
	Julie Rivard	Yasmina Tah	

Nom du comité	Liste des membres	
COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT	Catherine Labbé	Marc-André Petit
	Christian Hinse	Marie-Ève Delisle
	David McGuffie	Maxime Grégoire
	Éric Chevalier	Mikael Perreault
COMITÉ DE PARENTS	Alexandre Castonguay	Johanne Daudier
	Amélie Pelletier	Jonathan Fortin-Dionne
	Amélie Poirier	Josiane Vachon
	Angie Rivet	Julie Casgrain
	Assia Nouri	Karine Langlois
	Atish Woozageer	Karine Picard
	Catherine Fraser	Lucie Gougeon
	Chantal Bélisle	Ludivine Lefranc
	Chin Hsia Lei	Marc Lafortune
	Chrislande Cerant	Marianne Csukassy
	Christele Ngassa	Marie-Michelle Maffo
	Christian Dallaire	Maurice Colenne
	Clémence Dufresne	Maxim Denis
	Cloé Murray	Maxime Bargiel
	Danny Hill	Mélanie Crevier
	David Leblanc	Mickael Perreault
	Dominique Fontaine	Neccy Lomabomi
	Émilie Dutil-Bruno	Nicola Grenon
	Étienne Marcotte	Nicolas Brosseau
	Evelyne Rosso	Nicolas Calderon Asselin
	Fabien Mariou	Ralph St Louis
	Fayez Awad	Roxane St-Cyr
	Félix Cauchy-Charest	Sébastien McKenzie-Faucher
	Fernand WongKeeSong	Simon Gamache
	Gaëlle Goutier	Solomon Squire
	Geneviève Lamoureux	Stéphane Simard
	Geneviève Plante	Stéphanie Laporte-Proulx
	Guy Clotaire Nana	Sylvain Goyette
	Hélène Côté	Vanessa Longpré
	Inès Lawson	Veronica Mollica
	Isabelle Boutin	Vincent Lemieux
	Isabelle Grégoire	Wael Bousselmi
	Jean-François Morin	Zayan El Khaled
	Jennifer Martin-Arcila	
COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES (CÉRÉ)	Cindy Jutras	Marise Turcotte
	Frédéric Guay	Maude Parisella
	Geneviève Allie	Papa Tahir Diallo
	Isabelle Gagné	Samira Sennoun
	Johanne Daigle	Simon Bigras
	Jonathan Lamarche-Crespo	Sophie Dubé
	Lada Stroykova	Valérie Crusson
	Marie Trigo	Valérie Ouellette
	Marie-Noëlle Jean	Véronique Blouin

Code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2024-2025, aucune plainte n'a été déposée auprès des instances chargées de l'application du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie](#) applicables aux membres du CA.

Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Reddition de comptes 2024-2025 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
DIVULGATIONS REÇUES PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DU SUIVI DES DIVULGATIONS	2
DIVULGATIONS AUXQUELLES IL A ÉTÉ MIS FIN, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 3° DE L'ARTICLE 22	2
DIVULGATIONS FONDÉES	0
DIVULGATIONS RÉPARTIES SELON CHACUNE DES CATÉGORIES D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES VISÉES À L'ARTICLE 4 :	N/A
1° une contravention à une loi du québec, à une loi fédérale applicable au québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	0
COMMUNICATIONS DE RENSEIGNEMENTS, EFFECTUÉES EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 23	0



Résultats



Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

RÉSULTATS DU PEVR

Le PEVR 2023-2027 est constitué de trois orientations réparties en 13 objectifs et 33 indicateurs.

ORIENTATION 1: ASSURER LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE, AFFECTIF ET SOCIAL DES ÉLÈVES

Objectif

1.1

Augmenter la proportion d'élèves du primaire et du secondaire qui mentionnent que le climat scolaire leur assure un sentiment de bien-être

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
INDICE DU CLIMAT DE SÉCURITÉ	ND	73,6 %	73,2 %	90 %
INDICE DU CLIMAT RELATIONNEL ET DE SOUTIEN	ND	66,7 %	70,3 %	90 %
INDICE DU CLIMAT D'ENGAGEMENT ET D'ATTACHEMENT AU MILIEU	ND	63,1 %	66,3 %	90 %
INDICE DU CLIMAT DE JUSTICE	ND	63,3 %	64,1 %	90 %
PROPORTION D'ÉCOLES ET DE CENTRES AYANT RECOURS AU RÉFÉRENTIEL SUR LE BIEN-ÊTRE MEQ*	ND	ND	14 %	100 %

* Indicateur obligatoire du MEQ

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a sondé 18 027 élèves, de la 1^{re} année du primaire à la 5^e année du secondaire, afin de mieux comprendre leur perception du climat scolaire et leur sentiment de bien-être à l'école.

Bien que la cible n'ait pas été atteinte, les résultats indiquent une progression dans trois des indices de climat scolaire. Certains éléments du sondage ont permis au CSS Marie-Victorin d'identifier des zones à améliorer et de mettre en œuvre des actions ciblées pour favoriser le bien-être des élèves.

PROCHAINS
PAS

- Utiliser le référentiel sur le bien-être de l'élève du MEQ pour dresser un état de situation de chaque établissement.
- Réviser le plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque établissement conformément au canevas prescrit par le ministère.
- Veiller à ce que l'ensemble du personnel du CSS Marie-Victorin ait complété la formation obligatoire sur l'intimidation et la violence et s'assurer que chaque établissement et service puisse en rendre compte.

Objectif

1.2

Augmenter le niveau de collaboration avec la communauté éducative (élève, famille, école, communauté)

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
INDICE DU NIVEAU D'IMPLICATION PARENTALE	ND	Cote de 21 36 ¹	ND	Cote de 23 67 ¹
INDICE DU NIVEAU DE COLLABORATION ENTRE L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ	ND	Cote de 18 42 ¹	ND	Cote de 21 95 ¹
INDICE DU NIVEAU DE COLLABORATION ENTRE LE CSS MARIE-VICTORIN ET LA COMMUNAUTÉ	ND	Cote de 13 74 ¹	ND	Cote de 16 20 ¹

¹ Cote établie en additionnant un pointage pour chaque item évalué

Le CSS Marie-Victorin évalue le niveau de collaboration avec la communauté éducative tous les deux ans à l'aide de trois questionnaires, chacun visant un indicateur précis. Les données obtenues en 2023-2024 ont permis de définir les premiers résultats. La cible n'a pas encore été atteinte puisque les effets des projets développés s'enracinent progressivement dans les milieux.

Des actions structurantes ont été mises en place en 2024-2025 pour accompagner principalement les directions d'établissement et certains membres du personnel du centre administratif dans l'atteinte de cet objectif.

PROCHAINS PAS

- Réaliser de nouveaux projets ou activités en collaboration avec les parents et les partenaires du milieu.
- Appliquer les principes de la communication claire dans les communications destinées aux parents.
- Recenser les projets de collaboration École-Famille-Communauté afin d'en dégager les bonnes pratiques et d'en faire la promotion.





Objectif

1.3

Augmenter la proportion d'établissements dont l'aménagement extérieur répond à des standards élevés

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
PROPORTION DE COURS D'ÉCOLES PRIMAIRES DE CATÉGORIE A (ÉCHELLE CSS MARIE-VICTORIN)	29,8 %	42,1 %	58,3 %	70 %

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a poursuivi ses efforts pour améliorer les aménagements extérieurs des écoles primaires, en visant des standards élevés de qualité.

Malgré un contexte budgétaire ayant freiné l'atteinte de la cible, la proportion de cours d'écoles primaires de catégorie A est passée de 42,1 % en 2023-2024 à 58,3 % en 2024-2025, ce qui témoigne d'une progression significative.

Ces résultats traduisent une volonté du CSS de créer des milieux scolaires sécuritaires, stimulants et adaptés aux besoins des élèves.

**PROCHAINS
PAS**

- Procéder annuellement aux inspections des cours d'école et des modules de jeux.
- Réaliser des travaux jugés prioritaires par le SRM.

ORIENTATION 2 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES EFFICIENTES

Objectif

2.1

Augmenter la proportion du personnel ciblé ayant suivi la formation continue du Plan de déploiement des pratiques d'enseignement et d'intervention efficaces du CSS Marie-Victorin

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
POURCENTAGE D'ENSEIGNANTS AYANT COMPLÉTÉ LA FORMATION CONTINUE DU PLAN DE DÉPLOIEMENT DES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET D'INTERVENTION EFFICACES	0 %	2,2 %	5,2 %	80 %
POURCENTAGE DE PERSONNEL PROFESSIONNEL ET DE SOUTIEN CIBLÉS AYANT COMPLÉTÉ LA FORMATION CONTINUE DU PLAN DE DÉPLOIEMENT DES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET D'INTERVENTION EFFICACES	0 %	1,4 %	26,7 %	80 %

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a poursuivi la mise en œuvre du Plan de déploiement de pratiques d'enseignement et d'intervention efficaces. Il a misé sur l'engagement volontaire des équipes-écoles, selon leur réalité respective. Une grande proportion d'établissements, soit 97 %, a amorcé son plan de formation. Les cibles fixées sont ambitieuses, mais nous constatons l'engagement de nos équipes envers ce projet important.

Les actions se sont intensifiées avec le soutien des enseignantes multiplicatrices et des enseignants multiplicateurs ainsi que des conseillers et conseillères pédagogiques et se poursuivront au cours des prochaines années pour favoriser une appropriation durable.



PROCHAINS PAS

- Mettre en place des actions visant le déploiement des formations et des accompagnements dans chaque établissement.
- Mobiliser la participation active des enseignants et des enseignantes des écoles secondaires dans

les communautés de pratique disciplinaires.

- Accompagner le personnel des services de garde et les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée dans l'ajustement de leurs pratiques.

Objectif

2.2

Augmenter la proportion du personnel ciblé ayant suivi la formation continue des pratiques administratives efficaces axées sur la culture de données dans une perspective d'amélioration continue

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
POURCENTAGE DE GESTIONNAIRES AYANT SUIVI LE PLAN DE FORMATION PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UNE CULTURE DE DONNÉES DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION CONTINUE	ND	ND	5 %	80 %
POURCENTAGE DE PERSONNEL PROFESSIONNEL ET DE SOUTIEN CIBLÉ AYANT COMPLÉTÉ UNE FORMATION SUR LES PRATIQUES ADMINISTRATIVES EFFICACES	ND	ND	0 %	80 %

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a reconnu que la cible visant la formation de l'ensemble des gestionnaires n'était pas réaliste, compte tenu des ressources disponibles. Bien que l'indicateur n'ait pu être modifié, les actions entreprises ont respecté l'intention de l'objectif. Le CSS Marie-Victorin a plutôt privilégié la participation de cohortes volontaires et réduites. La formation destinée au personnel professionnel et de soutien ciblé sera déployée lorsque suffisamment de gestionnaires auront terminé leur parcours.

PROCHAINS
PAS

- Accompagner les unités administratives volontaires dans leurs démarches d'amélioration continue, en leur offrant une formation ciblée et adaptée à leurs besoins.

Objectif

2.3

Augmenter la proportion d'employés qui positionnent le CSS Marie-Victorin comme employeur de choix

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
POURCENTAGE D'EMPLOYÉS QUI POSITIONNENT LE CSS MARIE-VICTORIN COMME EMPLOYEUR DE CHOIX	ND	26,9 %	ND	33 %

En l'absence de collecte de données en 2024-2025, le CSS Marie-Victorin s'est appuyé sur le résultat de 26,9 % obtenu en 2023-2024 pour orienter ses actions visant à être reconnu comme employeur de choix.

Aucun sondage n'a été mené durant cette période, puisque ce type d'exercice, mobilisant l'ensemble du personnel, est réalisé à intervalles stratégiques afin d'assurer la qualité des données, de favoriser l'adhésion et de permettre l'intégration des résultats dans une démarche d'amélioration continue.

Les actions se poursuivront activement afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de faire rayonner le CSS Marie-Victorin comme employeur de choix, notamment par le déploiement des programmes d'insertion professionnelle.

PROCHAINS PAS

- Mettre en œuvre le nouveau processus d'accueil du CSS Marie-Victorin ainsi que les programmes d'insertion professionnelle pour l'ensemble des membres du personnel.
- Participer activement à la conception et à la mise en œuvre d'un plan visant à valoriser et reconnaître les membres du personnel.
- Élaborer et déployer un programme de formation visant le développement et le renforcement des pratiques de gestion axées sur la reconnaissance efficace, incluant la rétroaction.



ORIENTATION 3: ACCROÎTRE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES EN CONSIDÉRANT LEURS DIFFÉRENCES ET LEURS BESOINS

Objectif

3.1

Augmenter les taux de réussite à la matière en français et en mathématique, des élèves du primaire et du secondaire ayant un plan d'intervention (PI)

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
TAUX DE RÉUSSITE À LA MATIÈRE EN FRANÇAIS, DE LA 1 ^{re} À LA 5 ^e SECONDAIRE (PI)	74,1%	71,7%	72,8%	77%
TAUX DE RÉUSSITE À LA MATIÈRE EN FRANÇAIS, DE LA 1 ^{re} À LA 6 ^e ANNÉE DU PRIMAIRE (PI)	68,3%	65,7%	64,7%	71%
TAUX DE RÉUSSITE À LA MATIÈRE EN MATHÉMATIQUE, DE LA 1 ^{re} À LA 5 ^e SECONDAIRE (PI)	65,1%	65%	66,2%	68%
TAUX DE RÉUSSITE À LA MATIÈRE EN MATHÉMATIQUE, DE LA 1 ^{re} À LA 6 ^e ANNÉE DU PRIMAIRE (PI)	63,5%	63,3%	64,5%	67%

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a maintenu des résultats stables, bien que la cible fixée n'ait pas encore été atteinte. Malgré une amélioration graduelle, la mise en œuvre complète des pratiques universelles, adaptatives et de différenciation pédagogique nécessite un déploiement progressif avant de pouvoir se refléter pleinement dans les résultats des élèves. L'audit mené au primaire a mis en évidence des améliorations à apporter à la conformité et à la qualité des plans d'intervention. Ces constats ont permis d'orienter les actions collectives du CSS vers une réponse plus ciblée et plus efficace aux besoins des élèves.

- Organiser des services pour répondre aux besoins des élèves vulnérables, notamment ceux qui obtiennent un résultat entre 50 % et 59 % en français ou en mathématiques.
- Réviser les critères de répartition du soutien à l'intégration et des services offerts en classes spécialisées.
- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit sur le soutien aux EHDA, notamment celles concernant le plan d'intervention, la Mesure 30810 et la modification des attentes.

Augmenter les taux de réussite en français, des élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire et des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
TAUX DE RÉUSSITE À LA MATIÈRE EN FRANÇAIS, DE LA 1 ^{re} À LA 5 ^e SECONDAIRE	86,9 %	84,8 %	85,3 %	90 %
TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE UNIQUE D'ÉCRITURE EN FRANÇAIS, 5 ^e SECONDAIRE	60,6 %	60,8 %	58,9 %	72 %
PROPORTION DES ÉLÈVES QUI OBTIENNENT ENTRE 70 % ET 100 % À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE EN FRANÇAIS, 2 ^e SECONDAIRE MEQ*	53,3 %	53,5 %	47,5 %	60 %
TAUX DE RÉUSSITE À LA MATIÈRE EN FRANÇAIS, DE LA 1 ^{re} À LA 6 ^e ANNÉE DU PRIMAIRE	90,5 %	89,6 %	89,4 %	94 %
PROPORTION DES ÉLÈVES QUI OBTIENNENT ENTRE 70 % ET 100 % À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LECTURE EN FRANÇAIS, 4 ^e ANNÉE MEQ*	68,2 %	58,6 %	67,7 %	74 %

* Indicateur obligatoire du MEQ

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a intensifié ses efforts pour soutenir la réussite en français, tant au primaire qu'au secondaire. Grâce à l'engagement du personnel, les résultats aux évaluations ministérielles se sont maintenus ou améliorés, notamment en lecture à la 4^e année du primaire, où des stratégies d'enseignement plus ciblées ont porté fruit. Toutefois, plusieurs indicateurs demeurent en deçà des cibles fixées pour 2026-2027.

Au secondaire, le taux de réussite à la matière en français a légèrement augmenté (85,3 %), mais reste inférieur à la cible de 90 %. Cet écart met en évidence la nécessité de renforcer les interventions pédagogiques, particulièrement en écriture. L'épreuve unique d'écriture en 5^e secondaire affiche un taux de réussite de 58,9 %, bien en dessous de la cible de 72 %, malgré une légère amélioration par rapport à l'année précédente. Ce résultat souligne la persistance des défis liés à l'enseignement des compétences rédactionnelles et à la maîtrise de la méthode d'autocorrection.

En 2^e secondaire, la proportion d'élèves ayant obtenu entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture est passée à 47,5 %, soit une baisse par rapport à l'année précédente et un écart important par rapport à la cible de 60 %. Cette diminution serait attribuable à un enseignement des stratégies d'écriture encore inégal et à une fréquence trop faible de production de textes. Le CSS Marie-Victorin prévoit harmoniser les pratiques à l'aide d'une méthode d'autocorrection coconstruite avec le personnel enseignant de français des différentes écoles secondaires.

Au primaire, le taux de réussite à la matière en français est relativement stable (89,4 %), mais reste sous la cible de 94 %. Cette situation, dans un contexte où une proportion de nos élèves présente des difficultés sur le plan des apprentissages, indique la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de stratégies plus ciblées. Enfin, la proportion d'élèves ayant obtenu entre 70 % et 100 % à l'épreuve de lecture en 4^e année a atteint 67,7 %, se rapprochant de la cible de 74 %, ce qui témoigne d'un impact positif des outils et de l'analyse du pistage mis en place dans plusieurs de nos écoles primaires.





- Utiliser le plan de dépistage et d'évaluation afin de dresser un portrait de classe permettant de planifier et d'intervenir de façon différenciée.
- Mettre en œuvre, dans les écoles secondaires, la méthode d'autocorrection et le profil du scripteur développés par le personnel enseignant.
- Développer un continuum des stratégies de lecture de la 1^{re} année du primaire à la FP, afin de soutenir un objectif le développement de la compétence en littératie des élèves.

Objectif

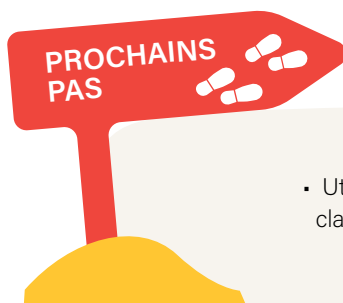
3.3

Augmenter les taux de réussite en mathématique, des élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire et des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
TAUX DE RÉUSSITE À LA MATIÈRE EN MATHÉMATIQUE, DE LA 1 ^{re} À LA 5 ^e SECONDAIRE	81,3 %	79,8 %	81,2 %	84 %
TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE UNIQUE DE MATHÉMATIQUE CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE (CST) (COMPÉTENCE RAISONNER), 4 ^e SECONDAIRE	55 %	70,2 %	71,4 %	69 %
TAUX DE RÉUSSITE À LA MATIÈRE EN MATHÉMATIQUE, DE LA 1 ^{re} À LA 6 ^e ANNÉE DU PRIMAIRE	88,6 %	88,4 %	88,7 %	91 %
PROPORTION DES ÉLÈVES QUI OBTIENNENT ENTRE 70 % ET 100 % À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE MATHÉMATIQUE (COMPÉTENCE RÉSOUDRE), 6 ^e ANNÉE DU PRIMAIRE MEQ*	64,2 %	81,1 %	72,2 %	75 %

* Indicateur obligatoire du MEQ

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a maintenu l'atteinte de sa cible à l'épreuve de mathématique CST de 4^e secondaire, grâce à des interventions ciblées. Toutefois, les autres cibles, au primaire et au secondaire, n'ont pas été atteintes. Cette situation s'explique par la diversité des besoins d'apprentissage, les écarts de niveau entre les élèves et la persistance de difficultés dans certains domaines, notamment en arithmétique et en algèbre. Le CSS Marie-Victorin a misé sur le dépistage précoce pour mieux soutenir les élèves en amont et favoriser leur réussite dans les prochaines années.



- Utiliser le plan de dépistage et d'évaluation pour dresser un portrait de classe permettant de planifier et d'intervenir de façon différenciée.

Objectif

3.4

Augmenter la proportion d'élèves de niveau secondaire qui participent à un projet pédagogique particulier (PPP)

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
TAUX DE PARTICIPATION DES ÉLÈVES DE NIVEAU SECONDAIRE À UN PPP MEQ*	49,6 %	47,5 %	49,5 %	60 %

* Indicateur obligatoire du MEQ

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a observé une hausse du nombre d'élèves inscrits à un projet pédagogique particulier (PPP), avec 522 inscriptions supplémentaires. Le taux de participation a ainsi augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente, atteignant 49,5 % des élèves du cursus régulier. Il convient de préciser que les élèves des écoles spécialisées ne sont pas admissibles aux PPP. En les excluant du calcul, la proportion réelle de participation s'élève à 51,25 % des, ce qui témoigne de la pertinence et de l'attractivité de ces projets.

La cible de 60 % demeure toutefois difficile à atteindre, puisque la croissance du nombre total d'élèves au secondaire réduit la progression du taux de participation. Pour y parvenir, les inscriptions aux PPP devront croître à un rythme supérieur à celui de la population scolaire. Malgré ce défi, les résultats observés sont encourageants et soulignent la mobilisation des équipes-écoles, dont l'engagement favorise la motivation et la réussite des élèves.



- Réviser, uniformiser et simplifier les critères d'admission et de sélection des PPP avec les équipes-écoles pour les rendre plus accessibles.
- Développer de nouveaux PPP.
- Fixer, dans chaque école secondaire, une cible annuelle intermédiaire de participation aux PPP et en assurer le suivi.

Objectif

3.5

Augmenter le pourcentage d'élèves adultes en réussite inscrits en francisation, dans les centres d'éducation des adultes

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
POURCENTAGE D'ÉLÈVES INSCRITS ET EN RÉUSSITE DANS LES NIVEAUX 2 À 4	60,7 %	60 %	64 %	65 %

En 2024-2025, le pourcentage d'élèves adultes en réussite aux niveaux 2 à 4 a atteint 64 %, dépassant la cible initiale de 60,7 %. Cette progression reflète les efforts déployés pour renforcer l'accompagnement pédagogique et l'accessibilité aux ressources.

Bien que la cible de 65 % n'ait pas encore été atteinte, les résultats démontrent une évolution constante et encourageante vers l'objectif fixé pour 2026-2027.



- Offrir un accompagnement pédagogique aux nouvelles enseignantes et aux nouveaux enseignants en francisation.
- Poursuivre le soutien des enseignantes et enseignants dans le cadre du plan de déploiement des pratiques d'enseignement et d'intervention efficaces.

Objectif

3.6

Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification en 7 ans, après l'entrée au secondaire.

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
TAUX D'OBTENTION D'UN PREMIER DIPLÔME OU D'UNE PREMIÈRE QUALIFICATION EN SEPT ANS APRÈS L'ENTRÉE AU SECONDAIRE MEQ*	79,7 %	79,3 % (Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2022-2023)	77,2 % (Cohorte 2017, suivie jusqu'en 2023-2024)	83 %
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES EHDAA EN SEPT ANS MEQ*	57,9 %	57,1 % (Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2022-2023)	55,7 % (Cohorte 2017, suivie jusqu'en 2023-2024)	60 %
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES GARÇONS EN SEPT ANS MEQ*	75,2 %	74,6 % (Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2022-2023)	74,4 % (Cohorte 2017, suivie jusqu'en 2023-2024)	78 %

* Indicateur obligatoire du MEQ

En 2024-2025, les résultats indiquent une baisse du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en sept ans, une tendance également observée chez les EHDAA et chez les garçons. Cette diminution s'explique notamment par des pratiques pédagogiques inégales et des transitions scolaires parfois fragiles. Pour atteindre les cibles fixées pour 2026-2027, le CSS Marie-Victorin déploiera des mesures ciblées, dont l'implantation d'un processus structuré d'identification des élèves à risque de non-diplomation et de non-qualification. Cette approche vise à intervenir plus tôt, tant sur le plan du soutien aux apprentissages que ceux de l'orientation scolaire et professionnelle et du développement des compétences socioémotionnelles.



- Mettre en œuvre une procédure structurée d'identification des élèves à risque de non-diplomation ou de non-qualification.
- Élaborer un protocole de transition du passage primaire secondaire, intégrant à la fois des dimensions administratives et socioémotionnelles.



Objectif

3.7

Augmenter le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans

Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
TAUX D'OBTENTION D'UN DIPLÔME EN FP APRÈS 3 ANS MEQ*	70,7 % (Cohorte 2019, suivie jusqu'en 2021-2022)	82,9 % (Cohorte 2020, suivie jusqu'en 2022-2023)	79,7 % (Cohorte 2021, suivie jusqu'en 2023-2024)	79 %

* Indicateur obligatoire du MEQ

En 2024-2025, le taux d'obtention d'un diplôme en FP après trois ans s'élève à plus de 79 %, atteignant ainsi pour une deuxième année consécutive la cible fixée pour 2026-2027. Les variations observées d'une cohorte à l'autre s'expliquent notamment par la diversité des parcours, les interruptions de formation ou encore les délais de diplomation liés à des contextes personnels ou professionnels. Les efforts soutenus des équipes, le renforcement des pratiques pédagogiques, l'accompagnement des élèves et la multiplication des formations de courte durée menant à une AEP ont contribué à cette performance et au maintien d'un haut taux de réussite.

PROCHAINS
PAS

- Poursuivre l'accompagnement des enseignantes et enseignants volontaires dans le cadre du plan de déploiement des pratiques d'enseignement et d'intervention efficaces et établir des mécanismes de priorisation.
- Mettre en place un outil de rétroaction ciblant les compétences les plus difficiles à maîtriser.

Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif	Indicateur	Situation initiale	Résultats 2023-2024	Résultats 2024-2025	Cible 2026-2027
ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en sept ans après l'entrée au secondaire	79,7 % (Cohorte 2015, suivie jusqu'en 2021-2022)	79,3 % (Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2022-2023)	77,2 % (Cohorte 2017, suivie jusqu'en 2023-2024)	83 %
	Taux de réussite des garçons (Taux de diplomation et de qualification des garçons en sept ans)	75,2 % (Cohorte 2015, suivie jusqu'en 2021-2022)	74,6 % (Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2022-2023)	74,4 % (Cohorte 2017, suivie jusqu'en 2023-2024)	78 %
	Taux de réussite des EHDAA (Taux de diplomation et de qualification des EHDAA en sept ans)	57,9 % (Cohorte 2015, suivie jusqu'en 2021-2022)	57,1 % (Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2022-2023)	55,7 % (Cohorte 2017, suivie jusqu'en 2023-2024)	60 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français (4 ^e année du primaire)	68,2 %	58,6 %	67,7 %	74 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique — compétence Résoudre (6 ^e année du primaire)	64,2 %	81,1 %	72,2 %	75 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français (2 ^e secondaire)	53,3 %	53,5 %	47,5 %	60 %
MODERNISER ET VALORISER LA FP	Taux d'obtention d'un diplôme en FP après trois ans	70,7 % (Cohorte 2019, suivie jusqu'en 2021-2022)	82,9 % (Cohorte 2020, suivie jusqu'en 2022-2023)	79,7 % (Cohorte 2021, suivie jusqu'en 2023-2024)	79 %
DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS	Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un PPP	49,6 %	47,5 %	49,5 %	60 %
AMÉLIORER LE CLIMAT DE BIENVEILLANCE, DE BIEN-ÊTRE ET DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	ND	ND	14 %	100 %

Lutte contre l'intimidation et la violence

SYNTHÈSE DES ÉVÉNEMENTS RELATIFS À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE DÉCLARÉS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence dans les écoles primaires et secondaires (incluant les écoles spécialisées)

Nombre d'établissements scolaires	Signalements — Intimidation et/ou violence	Nombre d'établissements scolaires	Signalements — Violences à caractère sexuel
4	Aucun événement	37	Aucun événement
33	Moins de 10 événements déclarés	27	Moins de 10 événements déclarés
10	De 10 à 19 événements déclarés	6	De 10 à 19 événements déclarés
9	De 20 à 39 événements déclarés	1	De 20 à 39 événements déclarés
16	40 événements déclarés ou plus	1	40 événements déclarés ou plus



Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a poursuivi ses efforts pour améliorer le climat scolaire et lutter contre l'intimidation et la violence. Il a collaboré avec plusieurs partenaires, révisé les plans de lutte dans ses établissements et offert des formations au personnel.

Le CSS Marie-Victorin a revu en profondeur sa politique de lutte contre l'intimidation et la violence. Depuis le 25 février 2025, la nouvelle politique précise les rôles et responsabilités des acteurs scolaires et propose des actions concrètes, comme le développement des compétences socio-émotionnelles et la résolution de conflits. Elle s'inscrit dans un engagement ferme à offrir un

environnement sécuritaire et bienveillant dans tous ses établissements.

Le CSS Marie-Victorin veille à ce que les événements d'intimidation et de violence soient signalés de manière rigoureuse et suivis d'interventions appropriées. Dans cette perspective, il réaffirme sa volonté de renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et de soutien, en portant une attention particulière aux établissements les plus touchés. L'organisation accorde également une importance soutenue à l'accompagnement des équipes-écoles dans la gestion des signalements et dans la mise en place de milieux propices au développement et au bien-être de tous les élèves.

Procédure d'examen des plaintes

ÉTAPE 1 – Communication avec la personne directement concernée ou avec son supérieur immédiat

L'élève, l'enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou ses parents doivent d'abord s'adresser à la personne directement concernée par la plainte ou à son supérieur immédiat.

ÉTAPE 2 – Communication avec la personne responsable du traitement des plaintes

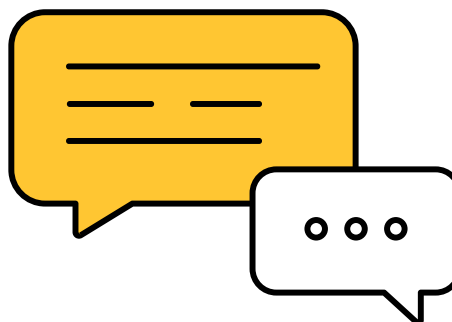
Si la personne est insatisfaite du traitement de sa plainte ou si le traitement de celle-ci n'est pas terminé dans un délai de dix (10) jours ouvrables, elle peut s'adresser à la personne responsable du traitement des plaintes à l'aide du formulaire prévu à cet effet, ou communiquer avec l'équipe du traitement des plaintes par courriel ou par téléphone.

Le responsable du traitement des plaintes doit, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de la plainte, transmettre au plaignant ainsi qu'à la personne directement concernée un avis écrit sur le bien-fondé de la plainte, en précisant, le cas échéant, les correctifs jugés appropriés. Avant de rendre son avis, la personne responsable doit offrir aux parties l'occasion de se faire entendre et, s'il y a lieu, les inviter à remédier à la situation soulevée.

ÉTAPE 3 – Recours au protecteur régional de l'élève

Si l'élève ou son parent demeure insatisfait du traitement de la plainte, ou si le délai de quinze (15) jours ouvrables est dépassé, il peut communiquer avec le protecteur régional de l'élève de sa région.

À noter : en situation d'acte de violence à caractère sexuel, un élève ou l'un de ses parents peut s'adresser directement au protecteur régional de l'élève, sans passer par les étapes précédentes.



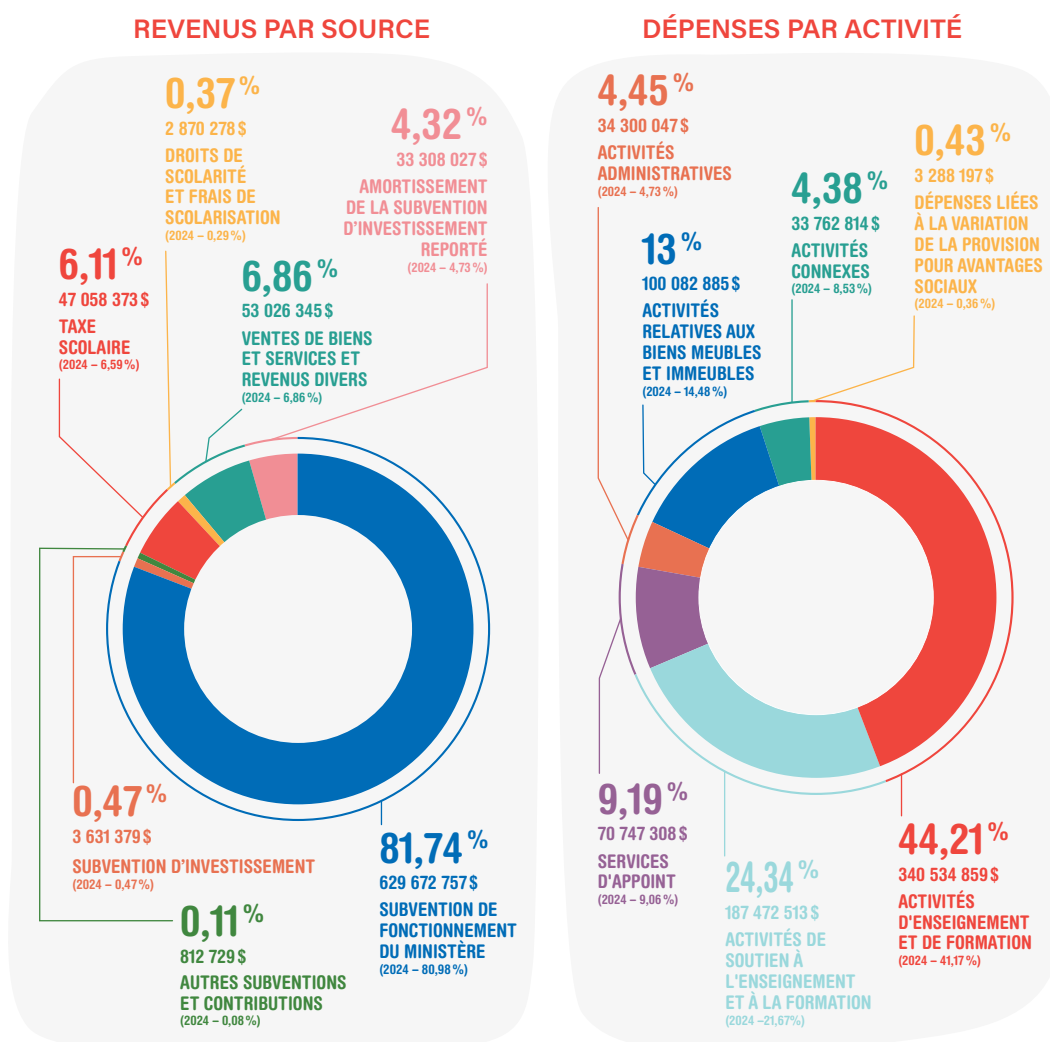
A young girl with pigtails is holding the hand of an adult, likely her parent. The image is overlaid with a blue tint. The text "Utilisation des ressources" is written in white, and a series of five blue chevrons points to the right.

Utilisation des ressources



Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs et les principes de répartition des revenus du CSS Marie-Victorin, ainsi que les critères servant à déterminer les montants alloués, sont prévus à la [Politique d'encadrement budgétaire](#).



Les principaux revenus du CSS Marie-Victorin proviennent des subventions gouvernementales (86 %), et les principales dépenses concernent les services directs aux élèves (près de 78 %), soit :

- les activités d'enseignement et de formation;
- les activités de soutien à l'enseignement et à la formation;
- les services d'appoint.

Ressources financières

Pour l'année scolaire 2024-2025, le CSS Marie-Victorin présente des revenus de 770 379 888 \$ et des dépenses de 770 188 623 \$. L'exercice se conclut donc avec un surplus de 191 266 \$, tel que présenté dans les [états financiers officiels](#).

Gestion et contrôle des effectifs

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN HEURES

Catégorie d'emploi	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés
PERSONNEL D'ENCADREMENT	549 631,47	0	549 631,47	349
PERSONNEL PROFESSIONNEL	805 341,07	1 966,83	807 307,85	559
PERSONNEL ENSEIGNANT	5 283 455,28	2 379,45	5 285 834,72	5 896
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIEN ET ASSIMILÉ	3 802 860,19	15 859,97	3 818 720,15	4 081
OUVRIERS, PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE SERVICE	463 827,40	3 500,43	467 327,83	427
TOTAL EN HEURES	10 905 115,36	23 706,68	10 928 822,03	11 312

RÉSUMÉ DU NIVEAU DE L'EFFECTIF

CIBLE ÉTABLIE PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION (A)	9 836 469,53*
TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES EFFECTUÉES (B)	10 741 620,65*
AMPLEUR DU DÉPASSEMENT (B - A)	905 151,12
RESPECT DU NIVEAU DE L'EFFECTIF	Non

* Source : MEQ — CollecteInfo

En 2024-2025, le CSS Marie-Victorin a constaté un dépassement de la cible fixée en matière d'heures rémunérées.

Afin de corriger cette situation, plusieurs mesures ont été mises en place :

- développement d'un outil Power BI favorisant une responsabilisation accrue et un meilleur suivi local de l'évolution des heures rémunérées par rapport à la cible annuelle;
- définitions de cibles spécifiques pour chaque service et établissement, favorisant une responsabilisation accrue et un meilleur contrôle local.

Ces actions ont permis d'améliorer la gestion des ressources et de renforcer la rigueur budgétaire à l'échelle de l'organisation.

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
CONTRATS DE SERVICE AVEC UNE PERSONNE PHYSIQUE	1	89 883,57 \$
CONTRATS DE SERVICE AVEC UN CONTRACTANT AUTRE QU'UNE PERSONNE PHYSIQUE	75	27 955 021,40 \$
TOTAL	76	28 044 904,97 \$

Ressources matérielles et informationnelles

RESSOURCES MATÉRIELLES

Maintien de l'actif immobilier

2023-2024 (année précédente)		2024-2025 (année de reddition de comptes)	
SOLDE NON INVESTI NI ENGAGÉE	INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	SOMMES ENGAGÉES	SOMMES NON INVESTIES NI ENGAGÉES
5 182 029 \$	2 573 325 \$	18 146 387 \$	20 434 736 \$

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025, le CSS Marie-Victorin, en collaboration avec le Service des technologies de l'information (STI), a conclu six contrats d'acquisition de ressources informationnelles dont la valeur dépasse 100 000 \$:

- cinq contrats d'acquisition de ressources informationnelles, totalisant 1674 \$;
- un contrat de renouvellement de licences Microsoft, d'une valeur de 2 100 000 \$.



Annexe du rapport annuel



Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Règles de régie interne

(Prises conformément à l'article 29 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (RLRQ, c. I-13.3, r. 7.02))

Mars 2023

Adopté par le comité le 10 mars 2023

Table des matières

Mise en contexte.....	1
Composition, entrée en fonction et mandat.....	1
Réunions du comité	1
1. Date et heure des réunions.....	2
2. Transmission des documents	2
3. Lieu, et mode des réunions.....	2
4. Président du comité	2
5. Compte-rendu.....	3
Étapes du processus de réception d'une dénonciation, d'un examen et d'une enquête	3
1. Réception d'une dénonciation.....	3
2. Examen sur la recevabilité	4
3. Enquête	4
4. Conclusions et rapport.....	5
Recours à des experts	6
Frais de formation	6
Allocation de présence et remboursement des frais.....	6

Mise en contexte

En vertu de l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (RLRQ, c. I-13.3, r. 7.02; ci-après : le Règlement) un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au Règlement.

Aussi, l'article 29 du Règlement prévoit que le comité se dote de règles de régie interne (ci-après : les Règles).

Ces Règles sont ensuite rendues accessibles au public par le centre de services scolaire, notamment sur son site Internet. Il les publie aussi dans son rapport annuel.

En outre, les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après : LIP) pour les membres des conseils d'administration, à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas (art. 28). Le Décret 1027-2020 du 7 octobre 2020 *concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe de l'île de Montréal* (ci-après : le Décret) prévoit les détails du paiement de cette allocation et du remboursement des frais.

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (ci-après : le comité) du Centre de services scolaires Marie-Victorin (ci-après : le CSS Marie-Victorin) s'est doté des Règles de régie interne qui suivent. Celles-ci doivent être lues et comprises en concordance avec le Règlement, le Décret et les dispositions pertinentes de la LIP.

Composition, entrée en fonction et mandat

Tel que prévu au Règlement¹, le comité est composé des trois personnes, nommées par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau².

Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment prévu au Règlement³.

Réunions du comité

Le comité tient des réunions pour :

- assurer son bon fonctionnement et exécuter sa mission, c'est-à-dire tenir ses examens et ses enquêtes,
- prendre ses décisions et
- rendre ses conclusions.

¹ Article 26 al. 1 à 4

² Article 26 al. 8

³ Article 27

1. Date et heure des réunions

- a. Au cours du mois de septembre de chaque année, le comité tient une réunion annuelle d'organisation au cours de laquelle les membres assurent leur planification annuelle et discutent notamment des sujets suivants :
 - Les dossiers en cours, le cas échéant;
 - Leurs disponibilités au cours de l'année et au besoin, ils établissent un calendrier annuel de leurs réunions;
 - La désignation d'un président⁴;
 - Les besoins du comité d'avoir recours à des experts pour l'assister⁵;
 - Leurs besoins en formation.
- b. Le comité tient ensuite ses réunions selon les besoins, sur convocation du président;
- c. Lorsqu'une convocation est requise, le président ou à sa demande, le secrétaire général convoque les membres au moins 3 jours avant la tenue de la réunion en tenant compte des disponibilités des membres du comité.

2. Transmission des documents

- a. Les documents requis pour la tenue d'une réunion, s'il y a lieu, sont transmis aux membres au moins 3 jours avant la tenue de la réunion.

3. Lieu, et mode des réunions

- a. Le comité peut se réunir dans les locaux du centre administratif du CSS Marie-Victorin;
- b. Le comité peut aussi tenir ses rencontres via la plateforme TEAMS ou au moyen de toute autre solution technologique qui permet aux membres d'immédiatement communiquer entre eux en respect de la nature confidentielle des échanges.

4. Président du comité

- a. Le président dirige les réunions, s'assure que les règles de régie interne et le Règlement sont respectés. Il maintient l'ordre et le décorum lors des réunions;
- b. Le président assure en outre la coordination des examens, des enquêtes et de la rédaction des décisions et conclusion;
- c. Le président signe la correspondance du comité;
- d. Il s'assure aussi de l'atteinte du quorum, soit un minimum de deux membres présents.

⁴ Article. 26 al. 5

⁵ Article 26 al.7

5. Compte-rendu

- a. Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité⁶.
- b. Un compte-rendu succinct de chaque réunion est rédigé par le secrétaire général, adopté par le comité et conservé au centre de services scolaire. Le compte rendu fait état :
 - de la date de la réunion;
 - du lieu ou du moyen utilisé pour tenir la réunion;
 - de la présence de chacun des membres;
 - de la présence de toute autre personne;
 - de l'heure du début de la réunion;
 - de l'heure de la fin de la réunion;
 - des items et sujets discutés, des décisions prises et des conclusions tirées;
 - de tout autre fait, constatation ou donnée dont demande l'inscription un membre.
- c. Les présences, notes, décisions et conclusions qui concernent le fonctionnement du comité sont consignées directement dans le compte rendu et sont publiques.
- d. Les présences, notes, décisions et conclusions qui concernent un examen ou une enquête relativement à une dénonciation sont consignées dans une annexe du compte rendu et identifiée par le numéro de référence à cette dénonciation afin d'en assurer la confidentialité⁷.

Étapes du processus de réception d'une dénonciation, d'un examen et d'une enquête

1. Réception d'une dénonciation

Dès lors qu'un membre du comité ou le secrétaire général reçoit une information ou une dénonciation concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent Règlement (ci-après une « dénonciation »), il en informe le président et la lui transmet.

Dès réception d'une dénonciation, le secrétaire général en accuse réception auprès du dénonciateur.

Le président en transmet également copie aux autres membres du comité et au secrétaire général. Le secrétaire général convoque une réunion pour en assurer son examen sur la recevabilité.

Le secrétaire général attribue à cette dénonciation un numéro de référence qui lui servira notamment à la rédaction des comptes rendus de réunion et à leurs annexes.

⁶ Article 26 al. 6

⁷ Articles 33 et 34

2. Examen sur la recevabilité

Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée⁸. Si par ailleurs, cet examen sommaire permet de conclure à la recevabilité de la plainte, le comité rend immédiatement sa décision et entreprend sans délai son enquête.

Au besoin, le comité tient un examen sur la recevabilité. Le comité détermine son calendrier d'examen afin de rendre sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception. Il informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation de sa décision⁹.

3. Enquête

S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il l'a conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché¹⁰.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de services scolaire doit collaborer avec le comité.

Le comité peut donc par conséquent, soit demander au membre de présenter des observations écrites ou encore, le rencontrer au besoin ainsi que tout témoin potentiel.

Le secrétaire général facilite la collaboration entre le comité et le centre de services scolaire et assiste le comité dans ses fonctions.

Le comité conduit son enquête dans le respect de l'équité procédurale et pour ce faire, il :

- établit un processus et un plan d'enquête pertinent dans le respect des droits des intéressés;
- invite au besoin le dénonciateur à se faire entendre au sujet des allégations formulées;
- rencontre le membre faisant l'objet de la dénonciation et lui donne l'occasion de se faire entendre;
- invite toute personne qu'il juge nécessaire à la bonne compréhension de la dénonciation à formuler des observations;
- prend les mesures nécessaires pour obtenir l'information dont il a besoin.

L'identité du dénonciateur doit être protégée¹¹. Cette protection est au bénéfice du dénonciateur. Le comité doit donc aviser le dénonciateur lorsque le traitement de sa dénonciation ne lui paraît pas possible sans divulguer son identité au membre visé, que celle-ci risque vraisemblablement d'être révélée au cours de l'enquête vu les faits en cause ou parce que l'efficacité de l'enquête est compromise par la protection de son identité. L'occasion est alors donnée au dénonciateur de formuler ses commentaires à cet effet et en outre, de consentir à la révélation de son identité.

⁸ Article 32 al. 1

⁹ Article 32 al. 2

¹⁰ Article 33 al. 1

¹¹ Article 34 al. 3 in fine

4. Conclusions et rapport

A. Prolongation du délai d'enquête

*Le comité rend ses conclusions **dans les 30 jours** suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation¹².*

Le comité prend la décision de prolonger son délai d'enquête et doit estimer le temps qui lui est requis pour conclure son enquête. La correspondance nécessaire est transmise au membre visé et au dénonciateur par le secrétaire général.

B. Conclusion que le membre n'a pas contrevenu au Règlement

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur¹³.

La correspondance nécessaire est signée par le président après que le comité ait convenu des motifs à l'appui des conclusions.

Le secrétaire général s'assure que la correspondance est transmise de façon confidentielle.

Cette décision met un terme au dossier de la dénonciation. Le secrétaire général assure la conservation du dossier pour le comité et sa destruction conformément au calendrier de conservation.

C. Conclusion que le membre a contrevenu au Règlement

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête¹⁴.

Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur¹⁵.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception¹⁶.

Ce rapport contient les recommandations du comité quant à la sanction qui devrait être imposée au membre parmi celles prévues au Règlement¹⁷,

Cette décision met un terme au dossier de la dénonciation. Le secrétaire général assure la conservation du dossier pour le comité et sa destruction conformément au calendrier de conservation.

¹² Article 34 al. 1

¹³ Article 32 al. 2

¹⁴ Article 32 al. 3

¹⁵ Article 34 al. 3 in fine

¹⁶ Article 34 al. 4

¹⁷ Article 36

4. Conclusions et rapport

A. Prolongation du délai d'enquête

*Le comité rend ses conclusions **dans les 30 jours** suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation¹².*

Le comité prend la décision de prolonger son délai d'enquête et doit estimer le temps qui lui est requis pour conclure son enquête. La correspondance nécessaire est transmise au membre visé et au dénonciateur par le secrétaire général.

B. Conclusion que le membre n'a pas contrevenu au Règlement

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur¹³.

La correspondance nécessaire est signée par le président après que le comité ait convenu des motifs à l'appui des conclusions.

Le secrétaire général s'assure que la correspondance est transmise de façon confidentielle.

Cette décision met un terme au dossier de la dénonciation. Le secrétaire général assure la conservation du dossier pour le comité et sa destruction conformément au calendrier de conservation.

C. Conclusion que le membre a contrevenu au Règlement

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête¹⁴.

Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur¹⁵.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception¹⁶.

Ce rapport contient les recommandations du comité quant à la sanction qui devrait être imposée au membre parmi celles prévues au Règlement¹⁷,

Cette décision met un terme au dossier de la dénonciation. Le secrétaire général assure la conservation du dossier pour le comité et sa destruction conformément au calendrier de conservation.

¹² Article 34 al. 1

¹³ Article 32 al. 2

¹⁴ Article 32 al. 3

¹⁵ Article 34 al. 3 in fine

¹⁶ Article 34 al. 4

¹⁷ Article 36

Recours à des experts

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister¹⁸.

Lors de sa réunion annuelle d'organisation, le comité évalue ses besoins d'avoir recours à des experts pour l'assister et formule au conseil d'administration une demande d'autorisation à cet effet, sous forme d'autorisation budgétaire, et ce, pour répondre à ses besoins d'avoir recours à des experts et lui permettre de conduire sans délai ses examens et enquêtes anticipées.

Le comité peut nonobstant, en cours d'année, formuler une demande d'autorisation ad hoc pour avoir recours à des experts pour l'assister, et ce, pour répondre à un besoin particulier, compte tenu du contexte, hors le cadre budgétaire prévisionnel autorisé.

Frais de formation

Le Décret prévoit que les membres du comité ont droit au remboursement de leurs frais de formation autorisés par le conseil d'administration.

Lors de sa réunion annuelle d'organisation, le comité évalue ses besoins de formation et formule au conseil d'administration une demande d'autorisation à cet effet, sous forme d'autorisation budgétaire.

Le comité peut aussi, en cours d'année, formuler une demande d'autorisation pour répondre à un besoin particulier, compte tenu du contexte, hors du cadre budgétaire déjà autorisé.

Allocation de présence et remboursement des frais

Les membres du comité produisent une demande de paiement de leur allocation de présence et de remboursement de frais au moyen des formulaires prévus par le secrétaire général.

La demande d'allocation de présence est appuyée du compte rendu de chaque réunion qui fait état de la présence du membre du comité à chacune des réunions pour laquelle il réclame une allocation de présence.

Les demandes de remboursement des frais sont appuyées des reçus et pièces qui justifient les frais.

¹⁸ Article 26 al. 7

**Centre
de services scolaire
Marie-Victorin**

Québec

